

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2022

Convocation en date du 29 novembre 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2022056

**Objet : Autorisation donnée au  
Président pour le lancement et la  
signature du marché de mission  
d'accompagnement pour  
l'élaboration d'un projet de  
territoire**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN –  
Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX -  
Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –  
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE  
- André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY  
CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI  
CCMP : Claude CHARTON – Christine FRANCOIS -  
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -  
Andrée RACCURT  
RAPC : Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE  
CCD : Jean François JANNET remplacé par Philippe PAILLASSON

#### Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Benjamin RAQUIN pouvoir Jean Luc ROUX  
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD – Jean Luc EMIN  
CCPA : Gilbert BOUCHON  
CCD : Audrey CHEVALIER  
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD  
RAPC : Frédéric MONGHAL  
CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Frédéric TOSEL  
HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Gérard Branchy, Vice-président Animation du territoire, exp

La cohésion territoriale est un enjeu fort pour la bonne marche du syndicat. Le syndicat doit intégrer les besoins et contraintes de chaque EPCI membre, et chaque EPCI doit tenir compte des orientations et priorités liées au projet partagé du syndicat pour la prévention et le traitement des déchets. Cela implique que chaque EPCI doit contribuer à une démarche commune selon un calendrier partagé par l'ensemble des membres du syndicat.

Les nombreuses évolutions du cadre réglementaire et de la fiscalité sur les déchets conduisent Organom à redéfinir sa stratégie territoriale et son projet de syndicat qui en découle. Afin de conduire cette réflexion et d'animer une concertation approfondie avec chaque EPCI, il est proposé de lancer en 2023 une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire.

Les enjeux sont les suivants :

- Positionner le territoire par rapport aux objectifs régionaux et nationaux en termes de moyens et de résultats, avec la capacité à entrer dans des dispositifs de soutiens de démarches vertueuses ;
- Avoir une vision claire de la situation actuelle du traitement, de la valorisation et de la prévention des déchets ;
- Avoir connaissance des projets et des attentes de chaque EPCI (PLPDMA, biodéchets, centre de tri, ressourceries, nouvelles filières et contrats éco-organismes, nouvelles déchèteries, gestion des déchets professionnels, économie circulaire en local, ...)
- Déterminer des objectifs stratégiques et décliner ces objectifs en un plan d'actions planifiées et chiffrées, associé à une évaluation des risques.
- Disposer d'une feuille de route pour les prochaines années qui prenne en compte les souhaits des collectivités, les orientations du futur plan régional et plus globalement les objectifs nationaux
- Structurer un projet de syndicat et envisager une déclinaison en projet de service

La mission d'accompagnement évaluée à 70 000€ sur 2 ans se décomposera de la manière suivante :

1. Etat des lieux et diagnostic partagé
2. Définition des objectifs stratégiques partagés
3. Elaboration d'une feuille de route à 3 ans, 6 ans et 9 ans
4. Mise en œuvre du projet de territoire

L'objectif de cet accompagnement est de proposer une méthodologie d'animation et un accompagnement technique et juridique pour l'élaboration du projet de territoire et la préparation des actions envisagées ;

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une démarche concertée entre Organom et ses EPCI membres pour l'élaboration d'un projet de territoire

**AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour un marché d'une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un projet de territoire pour un montant estimé à 70 000€ HT pour une durée de 2 ans.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président

